

Préfecture Cabinet Service Interministériel de Défense et de Protection Civile

## Le Préfet de l'Aisne, Chevalier de la Légion d'Honneur Chevalier de l'Ordre National du Mérite

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de l'environnement et notamment son article L.125-5 et R.125-23 à R.125-27;

**Vu** le décret n°2005-134 du 15 février 2005 relatif à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeurs ;

Vu le décret n° 2010-1254 du 22 octobre 2010 relatif à la prévention du risque sismique;

Vu le décret n° 2010-1255 du 22 octobre 2010 portant délimitation des zones de sismicité du territoire français ;

Vu l'arrêté du 20 mars 2017 relatif à l'information des acquéreurs et locataires;

Vu l'arrêté du 08 mars 2017 portant approbation du plan de prévention des risques inondations et coulées de boues (PPRicb) du bassin versant du ru de Brasles, du ru de Bascon et du ru du vallon de la Madeleine sur les communes de Château-Thierry, Gland et Brasles;

Sur proposition du Sous-préfet, directeur de cabinet ;

## ARRETE

Article 1<sup>er</sup>: La commune de GLAND fait partie du plan de prévention du risque inondation par débordement de la rivière Marne, approuvé le 16 novembre 2007 et du plan de prévention des risques inondation et coulées de boue du bassin versant du ru de Brasles, du ru de Bascon et du ru du vallon de la Madeleine, approuvé le 08 mars 2017.

La liste des documents utiles à l'établissement de l'état des risques tel que prévu par les textes est la suivante :

- le dossier départemental des risques majeurs approuvé,
- le plan de prévention des risques inondation et coulées de boue approuvé le 08 mars 2017.

Ces documents sont consultables:

- à la préfecture,
- à la mairie.
- à la direction départementale des territoires,
- sur le site internet des services de l'Etat dans l'Aisne : http://www.aisne.gouv.fr

Article 2: L'arrêté du 20 mars 2017 est abrogé.

<u>Article 3</u>: Le Sous-préfet directeur de cabinet, le chef du SIDPC, le maire de la commune et le Directeur départemental des territoires sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à LAON, le 1 2 AVR. 2017

Pour le Préfet et par délégation, Le Sous-Préfet Directeur de Cabinet,

Cédric BONAMIGO



code postal: 02400	GLAND	code Insee : 02347

## Fiche communale d'informations sur les risques naturels, miniers et technologiques

Fiche communale an	pour l'application des I, II d	10 Tarristo E 120 0 da c	odo do renviron	noment	
n°		AVR. 2017	mis à jou	r le	
		servitudes			
Situation de la comm	une au regard d'un ou plusieurs p	plans de préventio	n de risques [	PPR ]	
.1 La commune est situ	iée dans le périmètre d'un PPR	naturels >	( miniers	technologiques	non
approuvé	date 16 novemb	bre 2007	а	léa Inondation	
Les documents de réfé Note	érence mentionnés à l'article R125-24 du	ı Code de l'environnen	nent sont:	concultable o	ur Internet * V
Carte de zonage					ur Internet * X ur Internet * X
Le règlement					ur Internet * X
Le règlement de ce PF	PR intègre des prescriptions de travaux			oui	x non
.2 La commune est située	e dans le périmètre d'un PPR	naturels >	miniers	technologiques	non
approuvé	date 08/03/17		a	léa Inondation et coul	ées de boue
Les documents de réfé	érence mentionnés à l'article R125-24 du	Code de l'environnen	nent sont:		
Note				consultable s	ur Internet * X
Carte de zonage				consultable s	ur Internet * X
Le règlement				consultable s	ur Internet * X
Le règlement de ce PP	PR intègre des prescriptions de travaux			oui	x non
. Situation de la comm	une au regard du zonage régleme	ntaire pour la prise	e en compte d	e la sismicité	
en application de l'article	R 563-4 du code de l'environnement.			o la cicimoto	
				dérée Faible	Très faible
La commune est située	e dans une zone de sismicité			one 3 zone 2 églementaire pour le nive	Zone 1 * X au 1 de sismicité
	nce mentionné à l'article R125-24 du Co la répartition des communes entre les				
Article B 300-0-1 Sul 1	a repartition des communes entre les	cinq zones de sismi	cite	consultable s	ur internet *
		pièces jointes			
<ul> <li>Cartographie         extraits de documents ou         en application de l'article</li> </ul>	ı de dossiers permettant la localisation de R15-26 du Code de l'environnement	es immeubles au rega	rd des risques e	ncourus	
PPR consultable internet http://ww	en Mairie, à la Préfecture, à l w.aisne.gouv.fr	la Direction Dép	artementale	des Territoires ou	sur le site
à la date de l'édition de la	ant porté reconnaissance de l'état présente fiche communale				
! La liste actualisée des ar	rrêtés est consultable sur le site portail w	ww.prim.net dans la	ubrique : Ma cor	mmune face aux risques	
catastrophes naturelles	nombre 6		catastrophes te	chnologiques no	ombre 0
ate 1 2 AVR. 20	317			l e nré	fet de dénarten